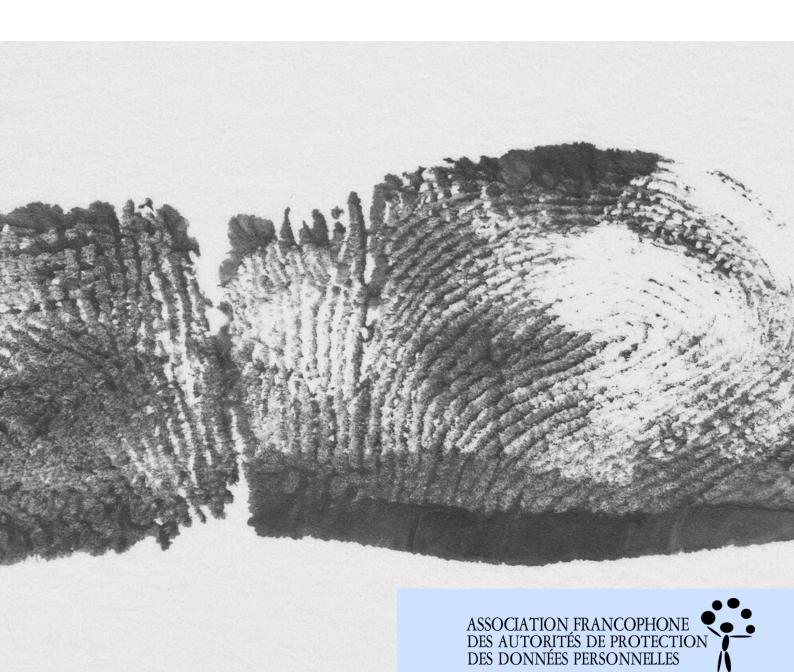
# 2022

# PLAN D'ACTION



Des données indissociables de la personne, des droits inaliénables

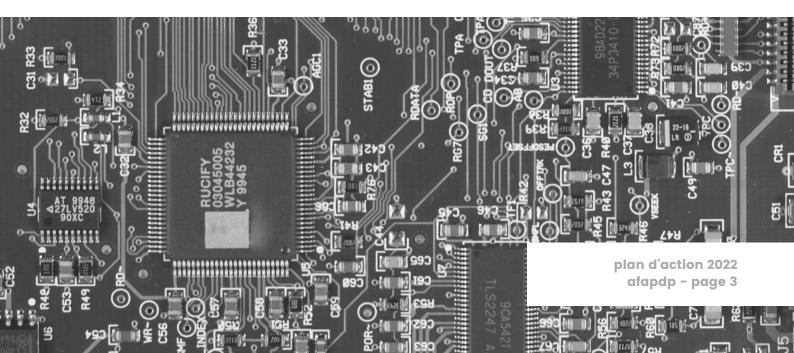
# CONTEXTE

Dès sa création, l'AFAPDP a eu pour ambition de rassembler les autorités francophones de protection des données personnelles et les gouvernements intéressés par une telle loi et qui partagent une langue, mais aussi une tradition juridique et des valeurs communes. L'association a pour objectif de favoriser leurs échanges et donner une voix à leur spécificité francophone, tout en reconnaissant les différences juridiques et culturelles au sein de ses membres.

En 2007, année de création de l'AFAPDP, 45 pays dans le monde disposaient d'une loi de protection des données personnelles – dont 24 pays francophones. Quinze ans plus tard, 68 des 88 Etats et Gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie disposent d'une loi dont 52 ont mis en place une autorité de protection des données personnelles. L'AFAPDP ne compte cependant que 23 autorités membres. Cet écart constitue pour l'association un levier de développement et un réel enjeu stratégique pour les années à venir. En effet, le dynamisme du réseau doit se mesure tant à la lumière des activités qui sont mises en œuvre qu'à son attractivité.

L'AFAPDP constitue un pôle d'expertise et d'échange d'expérience servant d'appui à l'élaboration de textes législatifs nationaux ou d'instruments internationaux en matière de protection des données personnelles. Elle est régulièrement sollicitée pour apporter un soutien juridique, opérationnel et parfois politique aux gouvernements des pays souhaitant se doter d'une loi de protection des données personnelles.

Tous les ans, le bureau de l'AFAPDP établit un plan d'action décrivant les projets à réaliser, sur base des missions statutaires de l'association, des recommandations ou conclusions de projets antérieurs, et des demandes ponctuelles de ses membres. Ce plan d'action prend également en compte les différents partenariats avec les organisations francophones ou régionales qu'a noués l'AFAPDP.



# MOT DU PRÉSIDENT

Le contexte particulier et empreint d'incertitudes des deux années écoulées a affecté les activités de notre réseau. Notre traditionnelle Assemblée générale annuelle n'a pas pu avoir lieu, nos échanges se sont faits, à contrecoeur, plus rares. Chacun a dû, sur le plan national, redoubler d'efforts pour affronter les défis que la pandémie a mis sur notre chemin. Les autorités membres de notre réseau ont poursuivi, sans relâche, le principal objectif de l'AFAPDP : défendre et faire progresser, partout dans l'espace francophone, le droit à la protection de la vie privée. Un objectif dont la pertinence se dément pas en 2022.

Comme nous l'avons énoncé dans la Déclaration de l'AFAPDP à propos de la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la pandémie de COVID-19 : « Les défis liés à la protection des données personnelles et de la vie privée, à l'intégrité de l'information et à la sécurité du cyber espace, que nos autorités affrontent chaque jour, sont plus que jamais d'une importance capitale pour assurer le respect de l'Etat de droit et la résilience de nos démocratie ».

Je tiens à remercier chacun de nos membres, pour leur appui dans cette période difficile et notamment pour leur soutien financier, dans des conditions budgétaires parfois contraintes, pour permettre à l'AFAPDP de conserver son secrétariat. Je remercie également nos partenaires historiques, les Services du Premier ministre français ainsi que l'Organisation internationale de la Francophonie, qui n'ont cessé de nous témoigner de leur confiance, et sans qui nous ne pourrions pas nous enorgueillir de fêter cette année nos 15 ans d'existence.

Grâce à ces efforts conjoints, l'AFAPDP a travaillé à approfondir ses relations avec ses partenaires, mais également à explorer de nouvelles pistes de coopération et de synergies. Avec l'OIF, notamment, l'AFAPDP a travaillé, en 2020 et 2021, à l'élaboration d'un nouveau guide pratique sur l'état-civil. L'AFAPDP souhaite faire vivre ce document et mettre cette thématique au centre de ces projets pour l'année à venir, comme un fil rouge au service de nos objectifs, déroulé dans le présent plan d'action.

### **CHAWKI GADDES**

Président de l'Instance nationale de protection des données personnelles



# **OBJECTIFS**

A l'occasion de sa 13ème Assemblée générale, qui s'est tenue à Dakar en Septembre 2019, l'AFAPDP a adopté une stratégie quinquennale qui doit permettre de renforcer le réseau. Cette stratégie se divise en trois grands objectifs. Le présent plan d'action définit, pour l'année 2022, les moyens déployés en vue d'atteindre ces objectifs.

N° 01

### PROMOUVOIR LE DROIT À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET À LA VIE PRIVÉE

L'AFAPDP entend aider les pays de l'espace francophone à se saisir des enjeux sociétaux, économiques et juridiques que cristallise l'encadrement des pratiques numériques et notamment l'usage des données personnelles.

N° 02

#### RENFORCER LES CAPACITÉS DES AUTORITÉS FRANCOPHONES

L'AFAPDP a pour mission de favoriser le transfert d'expertise et l'échange de bonnes pratiques entre ses autorités membres.

N° 03

### PROMOUVOIR UNE VISION FRANCOPHONE ET L'EXPERTISE DES AUTORITÉS FRANCOPHONES

L'AFAPDP promeut une vision, un point d'équilibre entre la préservation des libertés individuelles et celle de l'attractivité économique.

# ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT MALAGASY

Contribution au projet d'accompagnement du Gouvernement Malagasy par l'OIF en faveur de l'appui au renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et à la mise en œuvre de la stratégie 2018-2027 du Gouvernement de Madagascar.

L'AFAPDP a été sollicitée pour accompagner les autorités malgaches sur le volet « protection des données personnelles » de ce projet, porté par l'OIF. Il s'agit notamment de contribuer à la mise en place de la Commission malagasy de l'informatique et des libertés (CMIL), prévue par la loi 2014-038 du 9 janvier 2015 sur la protection des données à caractère personnel.

#### **Action 1**

### Organisation d'une visite d'étude des autorités malgaches au Maroc et d'un atelier de sensibilisation à la protection des données personnelles

A l'invitation de la Commission marocaine de protection des données, une délégation du Gouvernement malgache doit se rendre à Rabat afin d'observer les bonnes pratiques en matière d'application de la loi de protection des données à caractère personnel, notamment dans le cadre de la réforme de l'état civil.

#### Action 2

### Accompagnement dans la rédaction du décret d'application

Un groupe de travail composé de 5 autorités francophone est mobilisé pour relire et commenter le décret portant attributions, organisation et fonctionnement de la commission malagasy de l'informatique et des libertés.

#### Action 3

### Vulgarisation du décret d'application

Un atelier sera organisé afin de contribuer à faire connaître la CMIL et ses missions dans le paysage institutionnel malgache.

# RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES

Après consultation des membres en 2021 et dans le cadre des missions de renforcement de capacité prévues par les statuts de l'AFAPDP, il a été convenu d'organiser une session de formation dédiée aux audits. La thématique retenue s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'AFAPDP depuis plusieurs années en faveur de la consolidation de l'état civil, notamment aux côtés de l'OIF et, dans une dynamique plus vaste de modernisation des systèmes d'état civil et d'identification à travers l'espace francophone.

#### **Action 1**

# Formation sur l'audit des systèmes de gestion de l'état civil par les autorités de protection des données

Il s'agit d'organiser une formation commune d'une journée animée par les auditeurs de plusieurs autorités membres. Cette activité devrait se tenir en marge des rencontres francophones, à Dierba en octobre 2022.

#### **Action 2**

# Elaboration de fiches pratique sur l'audit des systèmes de gestion de l'état civil par les autorités de protection des données

Il s'agit de consigner dans des fiches pratiques les bonnes pratiques enregistrées à l'occasion de la formation susmentionnée. Le format pourrait être décliné par la suite à d'autres domaines.

# RENCONTRES FRANCOPHONES

Tous les ans, l'AFAPDP rassemble ses membres à l'occasion de son Assemblée générale. Cet évènement, qui se déroule sur une demi-journée, comporte deux volets : un volet institutionnel, où sont débattues et tranchées les questions liées au fonctionnement de l'association; un volet doctrinal, où sont débattues et adoptées les résolutions portées par l'association.

La Conférence francophone est organisée consécutivement à l'Assemblée générale. Elle rassemble les autorités membres et les partenaires francophones de l'association et se déroule sur une journée. Ces évènements sont coorganisés par le secrétariat de l'AFAPDP et l'autorité hôte. En 2022, ces deux évènements devraient se tenir à Djerba, au mois d'octobre.

#### **Action 1**

#### Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale rassemble les représentants des autorités membres et observateurs. Elle devra permettre l'adoption de plusieurs documents statutaires, de la Déclaration à l'attention des Chefs d'Etats et de gouvernements francophones et, le cas échéant, d'une ou plusieurs résolutions portées par les autorités membres.

#### **Action 2**

# Conférence des autorités francophones de protection des données personnelles

Ce format plus ouvert a pour but de favoriser la concertation de la communauté francophone de la protection des données sur des sujets d'actualité : problématiques juridiques, nouvelles technologies, bonnes pratiques.

Les thématiques de l'état-civil, de la coopération internationale et de l'aide internationale au développement comme levier de renforcement des politiques publiques en matière de protection de la vie privée pourraient par exemple y être abordées.

# SUIVI DES TRAVAUX D'AUTRES INSTANCES INTERNATIONALES

La stratégie quinquennale de l'AFAPDP s'est fixée pour ambition d'améliorer sa visibilité au niveau mondial. Pour atteindre cet objectif, le secrétariat travaille à approfondir ses relations avec ses partenaires existants, notamment par la participation à divers réunions et groupes de travail, mais également par l'exploration de nouvelles pistes de coopération et de synergies.

# Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP)

L'AFAPDP se mobilise depuis 2011 pour renforcer la participation des autorités francophones à l'AMVP, le principal forum mondial de discussion et de partage d'expérience. Cette conférence est aussi l'occasion de promouvoir le droit et l'expertise francophones. En 2022, cet évènement se tiendra à Istanbul.

#### **Action 1**

#### Application de l'article 6 des statuts de l'AMVP

L'AFAPDP défend les diversités culturelle et linguistique au sein de l'AMVP à travers le financement de l'interprétation simultanée vers le français.

#### **Action 2**

# Renforcement de la présence des autorités francophones aux réunions de l'AMVP

L'AFAPDP favorise l'accès et la participation de ses membres aux discussions par la prise en charge de certains de ses membres, sur demande. Il est à noter que le financement de cette action pourrait déséquilibrer le budget annuel de l'association et que sa mise en oeuvre pourra être modulée en fonction de la situation financière du réseau.

#### **Action 3**

### Participation aux groupes de travail de l'AMVP

Depuis 2017, l'AFAPDP est par ailleurs impliquée étroitement au processus de réforme de cette Assemblée, notamment à travers sa participation au groupe de travail sur le futur de la Conférence.

Enfin, l'AFAPDP contribue activement aux travaux du « Groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'action humanitaire et la gestion de crise », et suit les travaux concernant la coopération internationale en matière d'application de la loi.

# Organisation internationale de la Francophonie, opérateurs et réseaux

L'Organisation internationale de la Francophonie est le partenaire historique de l'AFAPDP depuis sa création en 2007. L'OIF est statutairement observateur à l'Assemblée générale et au bureau à travers sa Direction des affaires politique et de la gouvernance démocratique.

#### **Action 1**

# Déclaration à l'attention des Chefs d'Etats et de Gouvernement à l'occasion du Sommet de Djerba

Le XVIIIème Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie se déroulera en novembre 2022 à Djerba. A cette occasion, l'AFAPDP souhaite adresser un message aux Chefs d'Etat.

#### **Action 2**

### Participation ad hoc à diverses réunions et projets francophones

L'AFAPDP participe aux travaux de l'OIF lorsque son expertise est sollicitée, comme lors de l'élaboration des Guides pratiques sur la consolidation de l'état-civil en 2014 et en 2021. L'Organisation internationale de la Francophonie s'appuie régulièrement sur l'expertise de ses 16 réseaux institutionnels, parmi lesquels l'AFAPDP. Au-delà des réunions biennales leur permettant de se rencontrer et d'échanger, l'AFAPDP et certains des autres réseaux francophones participent ponctuellement à leurs travaux respectifs.

### Conseil de l'Europe

L'AFAPDP dispose du statut d'observateur auprès du Comité consultatif de la convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) depuis 2008.

#### Action

Participation francophone aux réunions du T-PD

### Alliance Smart Africa

L'AFAPDP est membre du groupe de travail « Développement d'un cadre de protection des données et de la vie privée pour les pays membres de Smart Africa ».

#### **Action 1**

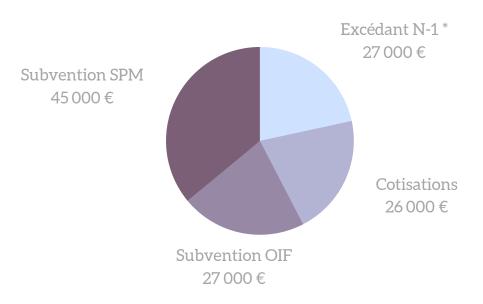
### Participation en tant qu'observateur au groupe de travail sur l'harmonisation des lois de protection des données en Afrique

Il est notamment question d'évoquer les défis de l'harmonisation en matière de protection des données et de la vie privée en Afrique. Le projet a commencé par une cartographie des législations pertinentes sur le continent, suivie d'une analyse SWOT des cadres internationaux et régionaux, et d'un atelier d'observation et de remue-méninges. Le projet se terminera par un document-cadre pour soutenir les pays dans leurs démarches, sous la forme d'un ensemble de recommandations sur le(s) mécanisme(s) d'harmonisation.

Pour réaliser les actions présentée dans ce document, l'AFAPDP dispose de deux sources de revenus: les cotisations versées annuellement par les autorités membres, et des subventions. L'AFAPDP peut également s'appuyer sur sa trésorerie, qui correspond aux sommes immédiatement disponibles pour effectuer des dépenses.

## Projections budgétaires

#### Recettes prévisionnelles pour l'année 2022



68 %

des recettes proviennent de subventions

32 %

des recettes en fonds propres

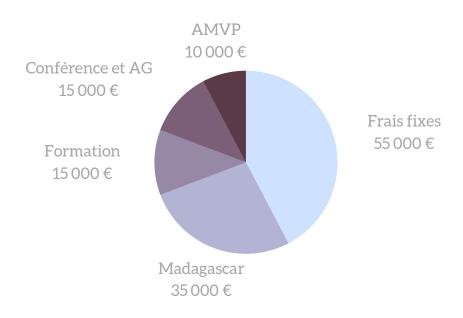
• dont 13 000 € de report de subvention de l'OIF au titre de l'année 2021

### Charges prévisionnelles pour l'année 2022

**42 %**des charges sont liées aux frais de fonctionnement

**58** %

des charges concernent la réalisation des activités



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL

### MAI

(4) 50ème Réunion du Bureau

(14-20) Rabat : Projet d'accompagnement des autorités malgaches, phase 1

### JUIN

(15-17) Réunion Plénière T-PD

### JUILLET-AOÛT

Préparation des rencontres francophones de la protection des données à Djerba

51ème Réunion du Bureau

#### SEPTEMBRE

(21-23) Réunion de Bureau T-PD

#### **OCTOBRE**

Djerba: Rencontres francophones de la protection des données

Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie

(24-27) Istanbul: Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée

#### **NOVEMBRE**

(19-20) Sommet de la Francophonie

Antananarivo : Projet d'accompagnement des autorités malgache, phase 2

### **DECEMBRE**

52ème Réunion du Bureau Préparation du plan d'action 2023 Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter directement le secrétariat de l'AFAPDP

contact@afapdp.org

www.afapdp.org

